L'EAC et le HCR signent un accord sur la protection des personnes déplacées

PANA, 09/03/2010Dar es Salaam, Tanzanie - La CommunautÃ© est-africaine (EAC) et le Haut-commissariat des Nations unies pour les rÃ©fugiÃ©s (HCR) ont adoptÃ© mardi un cadre de coopÃ©ration dans des domaines d'intÃ©rÃªt commun, notamment la protection des personnes dÃ©placÃ©es de force, l'immigration et la gestion des rÃ©fugiÃ©s.Lors de la signature d'un mÃ©morandum d'entente Ã cet effet, le secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral de l'EAC, Juma Volter Mwapachu, et le reprÃ©sentant du HCR en Tanzanie, Oluseyi Bajulaye, ont soulignÃ© que malgrÃ© les dÃ©placements forcÃ©s qui affectent depuis longtemps les Etats membres de la communautÃ©, Ã savoir le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda, des solutions durables ont Ã©tÃ© trouvÃ©es pour des centaines de milliers de rÃ©fugiÃ©s.
Depuis 2002 par exemple, plus de 200.000 rÃ©fugiÃ©s burundais ont Ã©tÃ© rapatriÃ©s de la Tanzanie et d'autres pays voisins 120.000 rÃ©fugiÃ©s originaires du Sud Soudan sont rentrÃ©s chez eux en provenance du Kenya et de l'Ouganda depuis 2008.Selon le HCR, 163.000 rÃ©fugiÃ©s burundais, hÃ©bergÃ©s dans trois anciennes zones dans l'ouest de la Tanzanie depuis 1972, ont acceptÃ© ce que l'organisme appelle une "opportunitÃ© historique" offerte par le gouvernement tanzanien pour la demande de naturalisation. Plus de 155.000 d'entre eux sont dÃ©jÃ devenus des citoyens tanzaniens.Un volet central du partenariat entre le HCR et l'EAC concerne la promotion des droits des rÃ©fugiÃ©s et des personnes dÃ©placÃ©es, notamment le renforcement de la lÃ©gislation nationale en vue de renforcer leur gestion du flux migratoire croissant de personnes dans la sous-rÃ©gion."C'est un grand plaisir que nous ayons finalement pu signer cet accord. Notre rÃ©gion est touchÃ©e depuis longtemps par le problÃ¨me des rÃ©fugiÃ©s, raison pour laquelle nous le considÃ©rons comme l'une des questions d'intÃ©gration rÃ©gionale les plus cruciales", a confiÃ© Ã la PANA M. Mwapachu.